Élections CNRACL - Modalités de vote

Qui peut voter ?

Tous les agent·es en activité, titulaires ou stagiaires, les agent·es en activité percevant une pension de réversion et les agent·es en retraite progressive (la qualité d'actif·ve prévôt pour le vote).

Vous votez pour le collège 5

Tous les affilié·es percevant 1er septembre 2026 :

- une pension personnelle CNRACL de vieillesse ou d'invalidité ;
- une pension CNRACL de réversion de veuf ou de veuve.

Vous votez pour le collège 6

Quand voter ?



Le scrutin aura lieu du 23 novembre au 10 décembre 2026.
Le vote sera entièrement électronique, sur une plateforme sécurisée.
Vous pourrez voter avec un ordinateur, une tablette ou un smartphone connecté à Internet.



Kercia (nepasrepondre@mailprivilege.kercia.io)

Le 26 septembre dernier vous avez reçu ou non un mail provenant de Kercia.
Ce mail est peut-être dans les messages indésirables (SPAM) de votre messagerie mail.

Si vous avez reçu ce mail, vous recevrez vos identifiants et codes de vote et les liens pour consulter les professions de foi uniquement par mail (sur la même adresse mail)
Codes envoyés à compter du 16 novembre
Mails de relances sont prévus les du 25 au 27 novembre, du 2 au 4 décembre et du 7 au 9 décembre.

Si vous n'avez pas reçu ce mail, cela signifie que la CNRACL ne possède pas de vos coordonnées de messagerie. Dans ce cas, l'identifiant et le code de connexion vous seront envoyés par voie postale à partir du 9 novembre 2026.

Comment vérifier vos coordonnées ?

Vous pouvez vérifier vos coordonnées dans votre espace personnel « *Ma retraite publique* », (*https://maretraitepublique.caissedesdepots.fr/espace-prive/plateforme/#/bienvenue*) notamment votre adresse postale et votre adresse courriel. Ce sont ces coordonnées qui servent à vous transmettre les informations et les identifiants nécessaires au vote.
Attention si vous les modifiez, les modifications ne pourront pas être prises en compte pour ce scrutin.

IMPORTANT
Aucun bulletin de vote et ni profession de foi ne seront envoyés aux électeurs,
ces informations sont accessibles sur le site de vote : *https://elections-cnracl.fr/AffichageCandidats*

Comment voter concrètement ?

Entre le 23 novembre 9h00 et le 10 décembre 17h00, vous vous connecterez à la plateforme de vote.
Le vote est confidentiel, le scrutin est organisé par la CNRACL, qui a mandaté KERCIA, et la procédure de vote est sécurisée

L'identifiant sera transmis par mail ou par courrier postal directement au domicile comme indiqué précédemment.

Le mot de passe sera récupéré par SMS.

Les étapes du processus de vote :

Pour recevoir votre mot de passe :

- Munissez-vous du courrier ou du mail contenant votre identifiant électeur
- Rendez-vous sur le site de vote et cliquez sur « *Obtenir mon mot de passe* »
- Renseignez votre identifiant personnel et votre question défi (correspondant aux deux chiffres de votre jour de naissance suivis des deux chiffres de votre département de naissance)
- Laissez-vous guider et renseignez un numéro de téléphone pour recevoir votre mot de passe.

Une fois que vous avez obtenu votre mot de passe, vous pouvez voter :

- Finalisez la connexion en renseignant votre mot de passe et votre question défi : le jour de naissance / département de naissance *(cas particuliers : Corse 2A et 2B, Outre-mer 97 et né·e à l'étranger 99)*
- Les listes de candidats vous seront ensuite présentées ainsi que la possibilité du vote blanc
- Choisissez la liste CGT évidemment !
- Un écran appelé « Récapitulatif de mon bulletin » présente le choix de l'électeur. L'électeur peut soit le modifier en cliquant sur le bouton « *Modifier* », soit le confirmer définitivement en cliquant sur le bouton « *Voter* ». En cliquant sur le bouton « *Voter* », le bulletin de vote sera alors introduit dans l'urne : il sera alors impossible de le modifier par la suite.
- Une « *preuve de vote* » est délivrée par la plateforme.



05 57 57 91 90 : téléphone de la cellule d'assistance dédiée aux électeurs si :

→ Je n'ai pas reçu mon matériel de vote, est-ce normal ?
Si je n'ai pas reçu mes codes pour me connecter au système au moment du vote, je dois contacter la cellule d'assistance téléphonique qui effectuera alors un réassort de codes.

→ J'ai un problème avec mon matériel de vote, que faire ?
Si je rencontre un problème avec mon matériel de vote (ex: mes codes d'accès ne fonctionnent pas), je peux contacter cellule d'assistance téléphonique disponible 24h/24 et 7j/7 afin de me faire assister.

Fédération CGT Santé et Action Sociale - 11/2026 Ne pas jeter sur la voie publique.

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 88